



Ambassador

A

السفير

Madame M. B. HOCHSTENBACH

Chère Madame,

J'ai pris bonne note et apprécie votre intérêt pour les droits de l'Homme en Mauritanie : sur ce point, vous reprenez un souci constant de mon gouvernement.

Par contre, vous semblez avoir été induit en erreur sur la qualification des faits ici évoqués.

Les faits

Le 29 juin 2016, dans un quartier de Nouakchott, la police mauritanienne s'apprêtait à sécuriser l'évacuation d'un terrain privé squatté par des occupants illégaux auxquels l'administration a, en plus, généreusement offert des espaces de logement.

Cette faveur leur a été concédée parce qu'ils sont pour la plupart des ménages à faible revenus.

Sur ce, une bande de jeunes casseurs apparut, armés de pierres et de gourdins et attaqua sauvagement les quelques policiers présents.

Les forces de l'ordre caillassés, molestés, leur bus brûlé, montrèrent une retenue toute républicaine dans leur rapport aux assaillants : les blessés (dont un grave, évacué à l'étranger) se comptaient ce jour-là exclusivement parmi nos vaillants policiers.

Dès les premières heures qui ont suivi, des éléments se réclamant de « IRA Mauritanie » mirent eux mêmes sur les réseaux sociaux leurs propres photos, les montrant fièrement animant la violence de l'émeute et même l'un d'eux, se pavanant vêtu du gilet par-balles de l'un des policiers blessé, s'en drapant comme d'un trophée de guerre.

Ce faisant, la police et la justice n'ont eu aucun mal à identifier, interpellier et inculper en flagrance ceux qui se sont eux mêmes prévalus publiquement de leurs propres turpitudes.

La Mauritanie ne poursuit aucune personne pour ses opinions : les partis politiques, les associations, les ONG... y sont légion et travaillent sans entrave.

Mais ce n'est pas parce qu'on se prévaut d'une bonne cause qu'on en obtient le droit à la violation de la loi et à la violence sur autrui.

Le problème que vous soumettez émerge donc au droit commun et à ce titre, il est du ressort exclusif des tribunaux dont nous respectons et exigeons de vous, de respecter l'indépendance et l'impartialité.

Je vous prie Madame, de recevoir mes salutations respectueuses.

Abdellahi Bah Nagi KEBD

عبد الله باه ناغي